

**PRESENTS :** GROSIDIER JC, GIROD P, BESSON Ch, RENAUD G, LEDIG S, DELORME JL, ECHALLON J représenté par son suppléant REYDELLET A, ECOCHARD JG, RENAUD D, BOUVARD B, RUDE B, BENOIT F, PICOD G, COMTE T, BUCHOT JY, CALLAND J, MOTTET JP, BENOIT J, FEAU P, BERGER R, ANDREY P représenté par son suppléant CLAPPE G, LAMARD Ph, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, CHARRIERE G, BRIDE JL, SOUSSIA M, SYLENE H, PERRIN C, VUITTON R, VINCENT R, POYET G, GUYOT G, JOURNEAUX C, MATIAS M, NICOD M, BRUN P, ECOIFFIER B représenté par son suppléant GIRERD J, BRIDE F, COULON JP, HARLAUT P représenté par sa suppléante BRIFOUILLERE V,

**ABSENTS EXCUSES:** PAUCOD R, REBREYEND-COLIN M, CHAVARD J, BRUNET H,

**INVITEE ABSENTE :** PELISSARD H.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe LAMARD

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués, excuse le trésorier tout en soulignant son aide dans la gestion comptable quotidienne et ouvre la séance.

**✚ Approbation des comtes de gestion - exercice 2013,**

- Pour chacun des budgets annexes suivants : Natura 2000, chaufferie bois, assainissement collectif, assainissement non collectif, logements temporaires, PFC (Plastique Franc – Comtois), Bergerie « les Perris », zone intercommunale « en Chacour »,

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, les délégués communautaires approuvent à l'unanimité ces comptes de gestion.

**✚ Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2013 et affectation du résultat**

**Aucun délégué ne demande le vote à bulletin secret des comptes administratifs**

**1. Natura 2000**

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2013	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2013)	RESULTAT de clôture après restes à réaliser
SECTION FONCTIONNEMENT	167 563.36 €	133 352.87 €	- 34 210.49 €	-127 434.92 €	-161 645.41 €
SECTION INVESTISSEMENT	16 470.56 €	2 865.90 €	-13 604.66 €	- 3 165.57 €	- 16 770.23 €

Les dépenses de frais de secrétariat sont remboursées annuellement par les collectivités incluses dans le périmètre Natura 2000 en fonction de leur superficie.

Les autres dépenses liées à l'activité Natura 2000 (animation et études) sont intégralement remboursées par l'Etat (50 % du montant HT +TVA) et par l'Europe (50 % du montant HT) sous réserve d'être validées au budget prévisionnel présenté durant le premier semestre pour l'exercice suivant, sans distinction fonctionnement et investissement contrairement à la comptabilité publique.

Les agents veillent au respect de ce processus complexe qui engendre des résultats de clôture négatifs dont l'impact financier est supporté par le budget général.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires confirment l'absence de résultat de fonctionnement à affecter.

### **2. Chaufferie-Bois,**

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2013	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2012)	RESULTAT de clôture après restes à réaliser (subventions changement de chaudière et pose d'un électro-filtre) + 112 320 €
SECTION FONCTIONNEMENT	308 544.12 €	282 899.93 €	- 25644.19 €	- 9 110.01 €	-34 754.20 €
SECTION INVESTISSEMENT	684 127.14 €	621 066.87 €	-63 060.27 €	- 96 423.88 €	- 47 164.15 €

La gestion 2013 est marquée par les travaux de changements de chaudière entraînant une sur consommation de propane, les écritures de sortie d'inventaire de la chaudière 240 KW

Au vu des résultats, les délégués s'interrogent sur le tarif de vente de l'énergie Le Vice- Président rappelle que les tarifs de vente de l'énergie (part fixe liée à la puissance souscrite et part variable liée aux besoins de chauffage) ont été fixés en tenant compte du raccordement de tous les abonnés sans tenir compte du différé de raccordement du bassin de natation et du gymnase et du poids des amortissements .

Néanmoins l'effet lissage (rattrapage) joue et le montant de la vente d'énergie comparé à celui de la production permet aujourd'hui de compenser petit à petit le déficit.

Les délégués soulignent les réparations de fuite et interpelle le Vice Président sur la qualité du réseau.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires confirment qu'il n'y a pas de résultat de fonctionnement à affecter

### **3. Assainissement non collectif (SPANC)**

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2013	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2013)	RESULTAT de clôture après restes à réaliser
SECTION FONCTIONNEMENT	64 054.84 €	43 306.65 €	- 20 748.19 €	32 985.67 €	12 237.48 €
SECTION INVESTISSEMENT	3 754.74 €	16 190.75 €	12 436.01 €	-10 630.70 €	1 805.31 €

Le déficit de fonctionnement s'explique par le transfert de facturation de la redevance aux organismes facturant l'eau qui a engendré un décalage d'un semestre pour le reversement des sommes encaissées, les honoraires d'avocat représentent 53.07 % des charges à caractère général.

Les délégués le votent à l'unanimité le compte administratif

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires prennent acte qu'il n'est pas obligatoire d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement et ne votent pas d'affectation volontaire

#### **4. Assainissement collectif**

	GESTION 2013	RESULTAT antérieur reporté  (au 01 janvier 2013)	Restes à réaliser	RESULTAT avec restes à réaliser
SECTION FONCTIONNEMENT	33 891.69 €	92 934.77 €		126 826.46 €
SECTION INVESTISSEMENT	222 859.00 €	125 953.67 €	Dép. :1 188 386 €  Rec : 137 047 €	-954 433.67 €

Soit toutes sections confondues : - 827 607.21 €

Le transfert de facturation de la redevance aux organismes facturant l'eau qui a engendré un décalage d'un semestre pour le reversement des sommes encaissées a un impact sur le résultat de clôture. Les notifications des marchés de travaux réseaux et STEP sur FETIGNY et LOUVENNE obligent à les inscrire en reste à réaliser dépenses, les subventions n'étant pas notifiées il est interdit d'inscrire les montants prévisionnels en reste à réaliser recettes d'où le résultat de clôture en investissement

Le compte administratif ne soulève aucune remarque, les délégués le votent à l'unanimité

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur des possibilités soit 126 826.46 € à l'article 1068.

#### **5. Logements temporaires,**

Suite aux difficultés de location, même si ce type de location a permis de répondre à un besoin social (accueil de tourisme, contrat de travail temporaire, personnes en attente de trouver une location pérenne), des travaux ont été réalisés en 2013 permettant de réunir 2 des 3 appartements et de louer n appartement à un jeune couple de façon pérenne. L'autre logement est loué à un jeune en contrat d'apprentissage. Ces décisions intervenant depuis octobre, la situation comptable de ce budget devra s'améliorer. Les résultats de clôture 2013 présentent un déficit de fonctionnement de 6 500.84 € et un déficit d'investissement de 5 650.85 €.

Les locations des logements temporaires et des logements adaptés confondues dégagent un excédent de 3 611.19 €. Un programme spécifique –action sociale- de la fondation du crédit agricole- a permis d'obtenir une subvention de 6 000 € pour l'électrification des volets roulants.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires confirment qu'il n'est pas possible d'affecter de résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

#### **6. Bâtiment industriel « plastic franc-comtois »**

Pour la communauté de communes, cette opération est une « opération blanche » qui a aidé à l'implantation d'une entreprise tout en créant de l'emploi local, les loyers couvrent les annuités d'emprunt et la taxe foncière est

intégralement remboursée. Un prêt de 1 367 000 € a été contracté en mars 2007 pour une durée de 16 ans, l'entreprise s'est engagée pour une période de remboursement des loyers qui court du 01/01/2008 au 01/04/2022 avec possibilité de rachat par anticipation à compter de la 6<sup>e</sup> année.

Le recouvrement des loyers avant l'échéance du prêt au 01 janvier explique le résultat de clôture en fonctionnement : 163 043.35 € et d'investissement : - 16 810.21 €

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 16 810.21 € à l'article 1068.

#### 7. Ferme relais « les Perris »

Ce budget annexe a été créé pour gérer la construction d'une ferme relais à SAVIGNA, les loyers couvrent les annuités d'emprunt (138 500 € emprunté en 2007 pour une durée de 20 ans), la taxe foncière est intégralement remboursée.

Toutes sections confondues les résultats de clôture présentent un excédent de 69.95 €

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 2 055.83 € à l'article 1068.

#### 8. Zone d'activités « en Chacour »

La comptabilité publique impose des écritures de stocks, ce qui nuit à la lisibilité des résultats qui sont de - 94 353.40 € en investissement et + 19 222.45 € en fonctionnement.

2013 a été marquée par le rachat de la parcelle à CG Industry et la vente de la moitié de ce lot à la coopérative fromagère Arinthod-Chisséria.

Sur 39 000 m<sup>2</sup> aménagés lors de la première tranche, il reste environ 10 600 m<sup>2</sup> à vendre

#### Affectation du résultat

Cette comptabilité particulière ne permet pas d'affecter le résultat de fonctionnement.

### **Vote des budgets primitifs 2014 pour les budgets annexes**

#### **Aucun délégué ne demande le vote à bulletin secret de ces documents budgétaires**

##### **1. Natura 2000**

La section de fonctionnement s'équilibre à 363 790 € dont 161 646 € de report négatif. Elle regroupe les frais d'animation du document d'objectifs et les études retenues dans le cadre de Natura 2000, le solde de l'étude diagnostique de la Valouse, les crédits obligatoires d'amortissement

La section d'investissement s'équilibre à 17 170 €.

Les délégués communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

##### **2. Chaufferie-bois,**

La section de fonctionnement s'équilibre à 321 394 € et celle d'investissement à 256 011 €.

Les délégués communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

##### **3. Assainissement non collectif (SPANC)**

La section d'investissement s'équilibre à 5 380.00 € et celle de fonctionnement à 71 037.00 €. Le Président rappelle le bien fondé de la redevance d'assainissement non collectif 2013 et son tarif voté en décembre 2012 : 32 € par installation et par an.

Les délégués communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

##### **4. Assainissement collectif**

Le Président détaille les opérations inscrites au budget (C23+C20) et précise que les montants de subventions (C13) sont estimés.

# AC - Investissement prévisions 2014

**C23+ C20- 85%**

**1 371 582 €**

op 34 Thoirette -	14 000 €	1.02 %
op 24 Fétigny -	469 600 €	34.24 %
op 40 Louvenne-	548 500 €	39.99 %
op 49 Plans épand.	20 000 €	1.46 %
op 50 Andelot rés	15 000 €	1.09 %
op 39 Viremont	140 000 €	10.21 %
op 51 Aromas ECP	15 000 €	1.09 %
op 52 ST-Julien rés	65 000 €	4.74 %
op 53 Cornod lagune	50 000 €	3.65 %
op 54 Cornod rés	10 000 €	0.73 %
op 44+46 Vescles	1 100 €	0.08 %
op 47 Conduite GS	21 450 €	1.56 %
op 48 Montrevel	1 932 €	0.14 %

**C 13- 22%**

**346 524 €**

Thoirette -	97 374 €	28.10 %
Fétigny -	88 800 €	25.63 %
Louvenne-	89 540 €	25.84 %
Plans épand.	0 €	0 %
Andelot rés	8 000 €	2.31 %
Viremont	43 720 €	12.62 %
Aromas ECP	8 000 €	2.31 %
ST-Julien rés	8 000 €	2.31 %
Cornod lagune	0 €	0 %
Cornod rés	1 050 €	0.30 %
Vescles	1 020 €	0.29 %
Conduite GS	0 €	0 %
Montrevel	1 020 €	0.29 %

La section d'investissement s'équilibre à 1 607 204 € et celle de fonctionnement à 564 692 €.

Les délégués communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

## 5. Logements temporaires.

La section d'investissement s'équilibre à 15 766.00 € et celle de fonctionnement à 20 393.00 €.

Les délégués communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté

## 6. Bâtiment industriel « plastic franc-comtois »

La section d'investissement s'équilibre à 107 664 € et celle de fonctionnement à 321 889.00 € (les loyers couvrent les dépenses).

Les délégués communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

## 7.: Ferme relais « les Perris »

La section d'investissement s'équilibre à 13 401.00 € et celle de fonctionnement à 15 289.00 € (les loyers couvrent les dépenses).

Les délégués communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

## 8- Zone d'activités « en Chacour »

La section d'investissement s'équilibre à 399 046.00 € et celle de fonctionnement à 317 040.00 €.

Les délégués communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

**Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service** (assainissement collectif et assainissement non collectif) – activités 2013

Ces documents qui retracent l'activité du service sont approuvés à l'unanimité par les délégués communautaires.

**Questions diverses**

Lors de la réunion du conseil communautaire les délégués avaient approuvé une modification des statuts relative à «l'élaboration et suivi de charte, du contrat de pays et autres politiques territoriales du Pays Lédonien. Pour les communes ayant déjà délibéré, dès transmission de la délibération du conseil municipal, le maire a reçu un recours gracieux de la Préfecture lui indiquant le caractère illégal de cette modification de statut, lié au problème de modification de périmètre.

Dans l'attente de régler ces difficultés, le Président propose d'arrêter la procédure de modification statutaire en attendant que le Pays Lédonien passe en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. La délibération n'est pas à prendre maintenant. L'avis des communes sera de nouveau sollicité dès que les choses seront clarifiées (normalement d'ici 3 ou 4 mois). La proposition est acceptée à l'unanimité par les délégués.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 heures.